# Conseil de Laboratoire du 14 février 2020

## Ordre du jour :

·      Élection directeur adjoint (candidature de Bertrand Vayssière en pj)

·      Commission des thèses

·      Demandes de rattachement

·      Rapport de visite :

·      Budget :

·      Colloques

·      Méridiennes

·      BEM

·      Divers

## Présents :

Bertrand Vayssière, Laure Teulière, Nicolas Meynen, Anne Perrin-Khélissa, Nicolas Cambon, Sylvie Vabre, Caroline Barrera, Jacques Cantier, Jean-Marc Olivier, Monique Foissac, Françoise Arrazat, Céline Daran, Teresa Rodríguez, Françoise Gilbert, Sylvie Mouysset, Sonia Rose, Emmanuelle Pérez Tisserant, Emilie Roffidal, Modesta Suarez, Evelyne Toussaint, Christine Dousset-Seiden, François Godicheau.

Excusés : Sandrine Victor, Mathieu Grenet, Daniel Baloup, David Bramoullé, Claire Judde de Larivière, Hélène Debax, Laurent Viader, Christine Rendu.

## Élection d’un directeur adjoint.

La parole à Bertrand Vayssière qui présente sa candidature. Un tuilage aura lieu jusqu’à une prise de fonctions complète en septembre car pour le moment, la charge pédagogique rendrait les choses très difficiles. F. Godicheau continue à s’occuper de la présence au Conseil de l’ED TESC et des entretiens individuels. Il associera B. Vayssière lors des prochains rendez vous et notamment le concours CDU de juin.

Élu à l’unanimité.

## Commission des thèses :

L’établissement dans chaque laboratoire d’une Commission des thèses est une demande récurrente de la direction de l’ED. LISST, LEREPS, TRACES et GEODE ont déjà mis en place la Commission des thèses : elle se réunit deux fois dans l’année ; une à l’automne pour examiner les demandes d’inscription en première année et l’évolution des thèses qui vont passer devant la commission de dérogation de l’ED, et l’autre en juin pour la préparation du concours CDU.

Nous avons eu deux moments d’échange au Conseil de l’ED pour en faire un premier bilan : Le LISST juge l’expérience positive car elle implique directement les encadrants des thèses, cela les met tous dans la boucle ; les rend plus présents dans les décisions. En juin, on fait le tour des thèses. Le LEREPS a trois ans d’expérience, a calé la réunion d’automne en amont de la date limite d’inscription à TESC. La commission demande le dossier d’inscription complet qui va ensuite directement à l’ED, ce qui évite bien des allers-retours. Pour les dérogations, cela permet un regard du labo sur l’avancement et les conditions de réalisation des thèses. Les commissions regardent principalement les demandes de 1er année, pour éviter des inscriptions un peu trop rapides qui ne promettent pas un vrai suivi (question très importante des abandons) ; pour que les directeur.es de labo ne soient pas obligés de signer sans avoir un regard, pour que la décision de signer soit collégiale. Il est arrivé de dire : le projet de thèse doit être plus développé. La plupart des UMR n’ont dit non à personne, mais le fait que le dossier complet soit demandé incite à plus de sérieux. Repousser une inscription peut même être intéressant quand le directeur de thèse n’a pas osé dire non à une proposition. Sur l’avancement, on regarde, on pose des questions, est-ce que les conditions sont bonnes ?, etc. et il y a ensuite une mémoire de cet avancement : c’était presque fini, ça en est où, qu’est-ce qu’on peut faire, etc. La commission des thèses a un regard sur les comités de suivi et sur le nombre de personnes encadrées par chaque enseignant.e (rappel : 6 thèses au maximum par encadrant.e).

Proposition d’ajouter dans le Règlement intérieur les deux articles suivants à l’article 4 du chapitre 1 : les instances de l’Unité (ce serait un 4.4)

En application de l’Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à a délivrance du diplôme national de doctorat, le FRAMESPA se dote d’une Commission des Thèses chargée de vérifier que les conditions scientifiques sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse dans l’Unité.

La Commission des Thèses émet des avis pour la première inscription en thèse et sur les demandes de dérogation de préparation du doctorat, et retient les candidatures CDU (contrats doctoraux universitaires) portées par l’Unité auprès de l’ED TESC.

La Commission des Thèses comprend l’ensemble des membres statutaires permanent.e.s de l’Unité détenant une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et les membres non HDR du Conseil de laboratoire. Elle est présidée par le/la membre de la direction de l’Unité responsable du suivi des doctorant.e.s et de la présence du laboratoire au Conseil de l’ED.

Elle est réunie au minimum deux fois par an en juin et octobre, avant la tenue de la Commission de l’École Doctorale. Les membres de la Commission des Thèses sont convoqué.e.s par mail.

Proposition d’introduire dans l’article 3.2.3. sur les membres statutaires non-permanents :

« L’inscription en première année de doctorat est évaluée en Commission des thèses et prononcée par… »

« Toute demande de dérogation de la durée de la thèse fait l’objet d’un examen par la Commission des Thèses de la réalité de l’avancée des travaux et du suivi scientifique du/de la doctorant.e. »

Dans le dernier paragraphe : « Lors du changement d’unité… des mesures transitoires …. sont définies en accord avec l’équipe de direction et après discussion au sein de la Commission des thèses »

Voté à l’unanimité

## Demandes de rattachement

* Demande de Mme. Ivanovic, validée par la T1. Associée : acceptée
* Demande de Stéphanie Maffre, validée par la T4 Membre accueillie : acceptée
* Demande de Claudine Adam, validée par la T4. Associée : acceptée

## Rapport HCERES- question budgétaire

La discussion du premier point a appelé le second et les deux sont réunis ici.

Lecture est faite des éléments les plus saillants du rapport du comité de visite, dans « l’avis global sur l’unité » et dans les pages de l’évaluation détaillée qui concernent les questions transversales. La date qui nous est donnée pour faire remonter les remarques sur les erreurs factuelles (des erreurs sur les activités de Corpus, où Studium est oublié, sont évidentes) est très (trop) proche : le 18 février. Un délai supplémentaire pour l’envoi au HCERES des remarques sera demandé par le directeur à la vice-présidence recherche.

Le rapport souligne que FRAMESPA « est un des grands laboratoires de SHS français » convainquant dans la diversité de ses approches (sont évoquées la globalisation pour la T1, la numérisation pour la T2, l’interdisciplinarité et la circulation des savoirs pour la T3 et la T4). Il souligne la grande qualité des résultats scientifiques et l’attention à l’évolution de l’ESR : « Cette pluralité de positions dans un jeu d’échelles faisant coexister local/national/global est l’une des caractéristiques fortes du FRAMESPA qui remplit ainsi pleinement son rôle d’Unité Mixte de Recherche ». Le rapport distingue les traits les plus marquants de l’Unité : « l’attention portée à la formation par la recherche, le volume et la qualité des publications, la volonté d’irriguer la société et les milieux productifs en savoirs scientifiques sur les sociétés et un déploiement international fondé sur la présence des chercheurs de l’unité à l’étranger et sur l’accueil de chercheurs étrangers ». Reconnaissant l’importance et le prestige d’héritages anciens, il appelle à un aggiornamento du laboratoire sur le plan de la répartition interne des moyens et de la représentation.

L’appréciation sur la production, le rayonnement et l’attractivité détaille ces éléments et affirme en synthèse que notre laboratoire présente « une offre de recherche et de formation parmi les plus dynamiques et attractives de France ».

La prescription la plus importante dans le rapport est la demande d’établissement d’une équité financière entre les thématiques et d’une égalité de traitement des doctorants à l’échelle de tout le laboratoire. Cette demande est relayée par plusieurs prises de parole. Des explications sont demandée sur les principes d’établissement du budget alloué aux thématiques. Depuis janvier 2015, les thématiques reçoivent un montant égal de 15000 euros par an, seulement modulé pour la thématique 1 d’un supplément de 5000 euros pour tenir compte de l’éloignement des terrains d’une grande partie des collègues qui y sont inscrits. La répartition de ces 60 000 euros ne se fait pas en tenant compte du nombre de membres des thématiques, or, le poids numérique des thématiques est très inégal. L’idée d’une clef de répartition financière a été rejetée lors du conseil de janvier 2015. Plusieurs clefs sont envisageables et permettraient d’établir l’équité parmi les membres du laboratoire, quelle que soit leur thématique : celle de TRACES distingue entre chercheurs à temps plein (CR et DR CNRS et doctorants, comptant pour 1) et chercheurs à mi-temps (Enseignants-chercheurs, comptant pour 0,5) ; celle du LISST compte les CNRS et les EC à égalité mais ne compte pas les doctorants ; une solution consisterait à compter tout le monde à égalité ; une autre à compter double les CNRS.

Un tableau présentant les divers calculs à partir des nombres calculés pour la visite du 12 novembre et présentés dans le power point transversal permet d’envisager plus concrètement les proportions :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Clef 1C=EC=D =1Nombre de membres | % | Clef 2 (Traces)C=1, EC=0,5, D=1 | % | Clef 3EC=D=1C=2 |  |
| T1 | 57 | 36,07 | 43 | 35,68 | 57 | 35, 18 |
| T2 | 17 | 10,75 | 11,5 | 9,54 | 19 | 11,72 |
| T3 | 45 | 28,48 | 36,5 | 30,29 | 46 | 28,39 |
| T4 | 39 | 24,68 | 29,5 | 24,48 | 40 | 24,69 |
| totaux | 158 | 100 | 120,5 | 100 | 162 | 100 |

La discussion s’engage sur le traitement à réserver aux demandes de mission des chercheur.es CNRS. Jusqu’à présent, certain.es émargeaient, pour leurs missions, au budget commun, d’autres à celui des thématiques. On s’accorde sur le fait que toutes et tous devraient émarger au budget commun du laboratoire et ne pas connaître les mêmes conditions que les autres membres du laboratoire (dans la limite d’un chiffrage raisonnable des frais de mission).

La discussion porte aussi sur la question des doctorants : un point avait été fait en bureau du conseil de laboratoire en octobre et les pratiques différaient entre les thématiques. L’égalité est une question qui tient beaucoup à cœur aux doctorants et sur laquelle le rapport du comité insiste. Jusqu’à présent une égalité de traitement de fait pour les missions des doctorants a été adoptée comme principe au sein de la thématique 1, depuis au moins deux ans, suite à une discussion où il apparaissait que la charte des thèses, signée par toutes les parties pour chaque doctorat, exige un traitement égalitaire ; cette exigence inscrite dans la charte des thèses a été rappelée récemment lors d’entretiens entre la direction du laboratoire et la direction de la recherche de l’UT2. Tout le monde s’accordant là aussi sur la nécessité d’établir cette égalité de traitement entre les doctorants du laboratoire, le débat porte sur le meilleur moyen ou le plus simple de le faire : soit que chaque thématique soit vigilante, en interne, à ce que cette égalité de droits entre doctorants et titulaires soit respectée dans le traitement des demandes de missions, soit que les doctorants fassent leurs demandes de missions au budget commun et que les décisions soient prises au sein de réunions du bureau du conseil (avec la direction du laboratoire, les responsables de thématiques et les représentants des doctorants). Après des échanges sur les avantages et les inconvénients de chacune des solutions, on s’accorde sur la deuxième solution : les missions des doctorants seront décidées de façon centralisée, ainsi que le suggère le rapport HCERES et une somme correspondant au prévisionnel de ces missions sera retranchée aux 60 000 euros à répartir entre les thématiques. Cette somme sera calculée à partir des tableaux financiers de l’année ou, en se basant sur la T1, des années précédentes.

Précision est faite que ce choix n’implique pas de sortir les doctorant.es du calcul du poids relatif des thématiques (de même pour les chercheures CNRS) car ils et elles ne font pas que des demandes de missions mais co-organisent aussi des événements scientifiques à partir des thématiques et participent globalement à leur dynamique. Sur le calcul du poids relatif des thématiques, le débat porte sur la recherche de la solution la plus simple, soit par l’établissement de paliers en fonction du poids démographique des thématiques, ce qui ferait trois paliers, soit d’un calcul par pourcentage, révisable à chaque début d’année. La difficulté de l’établissement de tels paliers et le risque d’effets de seuil fait apparaître finalement cette solution comme peu judicieuse. Sans choisir entre les diverses clefs possibles, décision reportée au prochain conseil du fait de l’absence des conseiller.es de la thématique 2, il est clair que le conseil dans son ensemble s’accorde sur la nécessité d’établir une répartition équitable respectueuse du poids numérique des thématiques.

Un sondage de date sera fait immédiatement pour une réunion prochaine du Conseil au complet.

## Demandes financières :

Colloque MLF “Nos luttes changent la vie entière” : 1000 euros, accordé.

Colloque ACA-RES : 1000 euros, accordé.

Colloque des doctorants. Rencontres du XIXe siècle, 2e édition : « populaire » : 1000 € accordé

Colloque (JE devenue colloque) sur les stations thermales : 500 € accordé.

Festival l’histoire à venir : 3000 euros. Reconduction.

Atelier « cinéma, genre et politique » : 200 €, accordé.

JE M. Orsino (CEIBA) et E. de Maupeou, 240 € 🡪 renvoi à la T1.

F. Gaudichaud, demande exceptionnelle paiement de droit d’entrée au congrès LASA : 250 € accordé.

E. Huertas : école d’été. 1000 € : renvoi à un prochain conseil faute de temps.

M. Suarez : subvention récurrente pour le prix « Écrire la ville ». 1000 € : renvoi à un prochain conseil faute de temps.

Décision est prise d’inscrire à l’ordre du jour du Conseil du laboratoire du printemps une réflexion sur ce que finance ou pas le budget commun, sur le financement déguisé de colloques se tenant ailleurs et ne prenant rien en charge, et sur les modalités de calcul des budgets des événements (montants types pour la restauration, les hôtels).

## Méridiennes :

Vote de la transformation de « Méridiennes série générale » en une collection au sein des PUM sont Christine Dousset est la directrice, pour la direction de FRAMESPA.

## BEM

Faute de temps, ce point est renvoyé à un prochain conseil.

## Divers :

* + Info sur post-docs : l’attractivité de notre laboratoire est en quelque sorte confirmée par l’arrivée de deux excellents candidats ayant obtenu chacun.e un an de post doctorat Labex SMS. Il s’agit de Camille Fauroux et d’Alvaro París Martín.
	+ Procédure FSEP infructueuse : une candidature a été écartée car ne correspondant pas à la demande du laboratoire. Une nouvelle demande, cette fois de création, sera faite, en s’appuyant sur l’excellent rapport sur les orientations scientifiques du laboratoire.
	+ Nos pratiques de travail et les questions écologiques : le laboratoire doit inscrire au programme de ses réunions une réflexion urgente sur nos pratiques de recherche au regard de l’urgence climatique, en particulier sur tous les déplacements en avion qui pourraient être évités.